

## Bretonnières (ruisseau des)

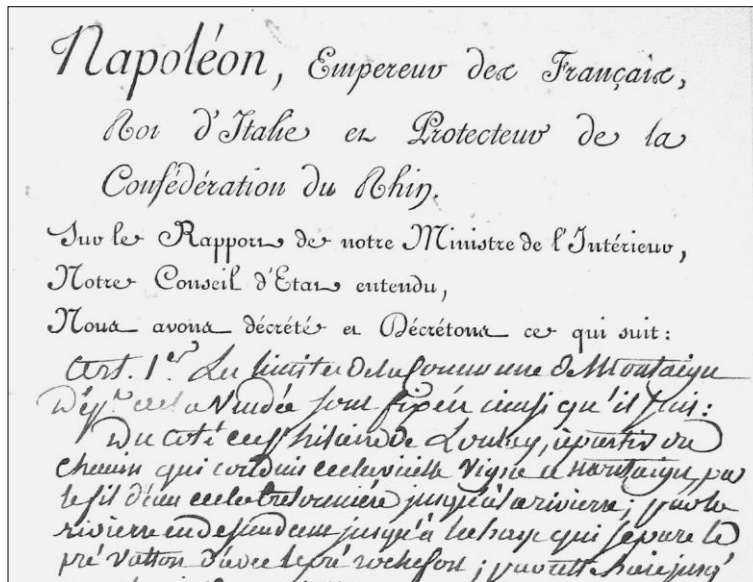
Type de site : cours d'eau

Précisions de localisation géographique :

Le "ruisseau des Bretonnières" se jette dans la Maine, rive gauche en aval de Montaigu, après avoir pris sa source à 1,5 km plus au sud, sur Boufféré.

Cadastré Napoléonien (1814) : Section B

Cadastré Moderne (2010) : Section AB



Le 7 février 1809, un décret de la secrétairerie de Napoléon I<sup>er</sup> précise les limites communales de Montaigu. Ce décret, qui intègre à Montaigu des territoires de Saint-Hilaire-de-Loulay situés au-delà des douves, précise :  
"Les limites de la commune de Montaigu, département de la Vendée sont fixées ainsi qu'il suit :  
Du côté de St-Hilaire-de-Loulay, à partir du chemin qui conduit de la vieille Vigne à Montaigu, par le fil d'eau de la Bretonnière jusqu'à la rivière ; par la rivière en descendant jusqu'à la haye qui sépare le pré Vatton d'avec le pré Rochefort ; par cette haye jusqu'..."

### Histoire et archéologie

Sur le plan cadastral de 1814, sur la rive gauche de la Maine, le "ruisseau des Bretonnières", petit cours d'eau, forme la limite entre les communes de Montaigu à l'est et de Saint-Hilaire-de-Loulay à l'ouest. Il tient son nom du village voisin de la "Bretonnière" sur Boufféré.

Cette limite n'est pas toujours facile à visualiser aujourd'hui sur le terrain : le ruisseau n'est

qu'un "fil d'eau", le relief est peu marqué, les prés qui le bordaient ont disparu. Elle fut fixée par un décret impérial daté du 7 février 1809<sup>1</sup>, à une époque où la municipalité de Montaigu s'agitait beaucoup pour élargir son territoire communal. Reprise et concrétisée lors de l'établissement du premier cadastre, en 1814<sup>2</sup>, elle a été un peu modifiée depuis.

### Étymologie

Ce type de toponyme composé d'un patronyme, ici "Breton", et du suffixe "ière", omni-

présent dans la région, y existe depuis l'époque féodale.

### Noms anciens ou variantes

Le nom du "ruisseau des Bretonnières" est aussi facilement utilisé au pluriel, comme sur le

plan cadastral de 1814, qu'au singulier : "ruisseau de la Bretonnière".

### Sources ou Références

<sup>1</sup> Décret impérial du 7 février 1809 (A.D.V. : Fonds Mignen, 36 J 60/2).

<sup>2</sup> Plan du cadastre de 1814 (A.D.V. : 3 P 146).